

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mai, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TABARLY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 14

Présents : Mr TABARLY, Mmes ARREGHINI, BIDOIS, BONSIRVEN, GASTOU, GIBERT, LAPORTE, MAGNIER, SANROMA LORENZO.

Procurations : Mme MARTINET a donné procuration à Mme BONSIRVEN. Mme OLIVERES a donné procuration à Mme SANROMA LORENZO. Mme PORTA a donné procuration à Mr TABARLY. Mme PAUTARD a donné procuration à Mme MAGNIER. Mme MARTEL a donné procuration à Mme LAPORTE.

Absents excusés : Mme SERIEYS.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-5 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Claire SANROMA LORENZO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance du Conseil d'Administration débute à 18h00. Il est fait appel des membres de l'Assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

La Secrétaire de séance est désignée en la personne de Mme Claire SANROMA LORENZO Claire.

Le Président de la séance, Jean-Paul TABARLY, rappelle l'ordre du jour :

- 1- Adoption du règlement des aides sociales et des modalités d'attribution
- 2- Délibération portant création d'un Comité Social Territorial Local

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux Conseillers Municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration. Celui-ci est validé à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration souligne qu'il n'a pas pris de décision dans le cadre de ses délégations.

ADOPTION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION

La vice-présidente propose la mise en œuvre du règlement des aides sociales présentées et de leur modalité d'attribution.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'abroger les aides sociales existantes

APPROUVE à compter de ce jour, le règlement des aides sociales et de leur modalité d'attribution joint en annexe de la présente délibération

Résultat de vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents et que l'effectif au 1^{er} janvier 2026 du CCAS de Pennautier ressentait 58 agents éligibles.

Par conséquent, il convient de délibérer afin de créer un Comité Social Territorial local au sein CCAS de Pennautier composé de 3 représentants de la collectivité ainsi que 3 représentants du personnel.

Résultat de vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Jean-Paul TABARLY indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Le Président de la séance,
Jean-Paul TABARLY, Maire



La Secrétaire de la séance,
Claire SANROMA LORENZO

